Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_014-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	17	25

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-014 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE L'ÉCOLE PRIVÉE LA SALLE SAINT JOSEPH

Par délibération en date du 26 février 2007, l'assemblée délibérante a approuvé la convention entre la commune et l'école primaire privée La Salle Saint Joseph suite à l'établissement d'un contrat d'association avec l'Etat.

La participation communale est donc, pour chaque niveau, le produit du coût moyen par élève des écoles publiques par le nombre d'élèves de l'école La salle st Joseph (hors élèves d'une autre commune inscrits à compter de 2012 sauf exceptions).

Pour l'exercice 2026, il est proposé de verser une participation calculée de la manière suivante.
- 80 élèves de maternelle x 1 265 € = 101 200 €
(1 265 € = charges de fonctionnement d'un élève de l'école maternelle Jean Louis Etienne issues du dernier compte financier unique connu à la rentrée scolaire 2025-2026 (Compte financier unique 2024)).
- 150 élèves en élémentaire x 414 € = 62 100 €
(414 € = charges de fonctionnement d'un élève de l'école élémentaire Jean Louis Etienne issues du dernier compte financier unique connu à la rentrée scolaire 2025-2026 (Compte financier unique 2024)).
- Soit un total de 163 300 €.

Il est précisé que les fournitures scolaires individuelles ne relèvent pas des dépenses obligatoires. Leur valeur a donc été retirée du coût moyen par élève des écoles publiques pris ici en considération.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres,

- FIXE à 163 300 € le montant de la dotation 2026 à verser à l'OGEC La Salle Saint Joseph.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_014-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN